

Guermantes

Bulletin d'informations municipales



NOVEMBRE 2016

MARNEetGONDOIRE
Communauté d'agglomération

Site internet : www.guermantes.info

Mairie de Guermantes - 42 avenue des Deux Châteaux - 77600 GUERMANTES - Accueil téléphonique ☎ 01.60.07.59.12 tous les jours sauf les mercredi et samedi après-midi
Services Administratif et Urbanisme ✉ mairie-de-guermantes@wanadoo.fr - Service Communication ✉ communication.guermantes@gmail.com 🌐 www.guermantes.info

ACTUALITÉS



Association des Anciens Combattants
Gouvernes, Conches-sur-Gondoire, Guermantes

Siège Social : mairie de Gouvernes



11 novembre 1918 – Signature de l'armistice à Rethondes, forêt de Compiègne

En ce vendredi 11 novembre 2016,
les **Cérémonies Commémoratives de l'armistice de 1918**
débuteront à 10h30 au cimetière de Conches-sur-Gondoire
puis se poursuivront à 11h00 au cimetière de Gouvernes
et se termineront à 11h30 au cimetière de Guermantes.

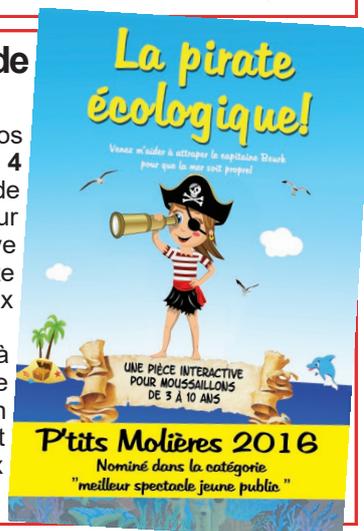
*A la fin des cérémonies, nous aurons le plaisir
de nous retrouver en mairie de GUERMANTES
pour le verre du souvenir offert par la mairie.*

Merci à vous de venir honorer la mémoire de nos chers disparus.

Spectacle et goûter de Noël des enfants

Nous vous attendons avec vos enfants le **dimanche 4 décembre à 15h** à la Grange de Conches sur Gondoire pour assister à une pièce interactive pour moussaillons : « La pirate écologique » (nominée aux P'tits Molières 2016).

Comme chaque année, à l'issue de ce spectacle, un goûter sera offert aux petits et aux grands.



Repas des Aînés : samedi 10 décembre

Pour les retardataires, il est encore temps de vous inscrire via votre invitation mais sans trop tarder (la date limite était le 31/10).

Nathalie Billy



TRAVAUX

A partir du 14 novembre, commence la réfection des trottoirs rue Blanche Hottinguer :

- dans la partie comprise entre le rond point du Val Guermantes ainsi que la rue du Clos Charron devant les commerces.
- dans la partie comprise entre l'angle de la rue Cassiopée ainsi que la rue Chevreton jusqu'au parking du cimetière.

Le stationnement et la circulation seront perturbés pendant la durée des travaux, soit environ 3 semaines.



VIE SCOLAIRE

Afin de mieux cerner l'effectif de la rentrée 2017/2018 en maternelle, nous remercions les parents qui ont un ou plusieurs enfants nés en 2014 de le faire savoir dès maintenant en mairie par téléphone ou par mail.

Cocci Express a changé de propriétaire. L'enseigne assure gratuitement les livraisons 7j/7.

☎ 01.60.93.65.50

AGENDA

11h30 : Commémoration à Guermantes
Suivie du verre du souvenir en mairie

11
NOV

14
NOV

Début des travaux de réfection des trottoirs

Semaine de réduction des déchets (voir page 4)

19 au 27
NOV

8h30
20
NOV

Bourse miniatures
Espace Marcel Proust

Conseil municipal (à confirmer)

24
NOV

24
NOV

Ramassage des déchets verts

Goûter de Noël des enfants
Grange de Conches sur Gondoire

15h
4
DEC

12h
10
DEC

Repas des aînés
Espace Marcel Proust

ETAT-CIVIL

Décès de Gérard THIERRY le 25 octobre

Un nouveau PLU

La modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvée le 8 septembre 2016. Cette modification a pris en compte l'évolution législative et réglementaire avec les Lois Grenelle 2 et ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP).

Ces Lois et Règlements favorisent, entre autres, un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques, l'accès au logement digne et abordable, la lutte contre l'étalement urbain et contre la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Aussi, la commune a dû adapter son PLU pour être compatible avec tous ces documents de planification d'urbanisme, toutefois sans porter atteinte à son projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Pour ce faire, la commune s'oriente vers une politique de renouvellement urbain et de conquête des espaces libres au sein du tissu existant. De cette façon, elle préserve les espaces naturels urbains et péri-urbains, en ne prévoyant pas d'extension de l'urbanisation, et conserve son niveau de population sans dépasser le seuil de 1500 habitants.

La commune a mis en place deux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans la partie

ancienne du village en vue d'opérations d'ensemble de logements dont une partie en logements sociaux (type PLUS et PLS [PLAI exclus]). Ces programmations devront tenir compte de la qualité architecturale et paysagère des lieux, ainsi que de la circulation et pour cela devront concevoir des accès sécurisés et des places de stationnement suffisants tout en préservant une partie en espaces verts et le bâti existant.

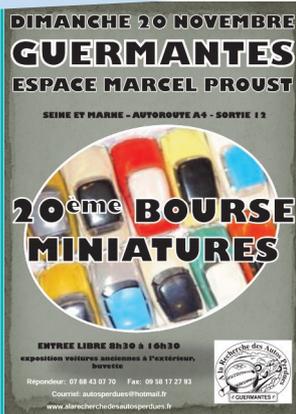
La commune a modifié son règlement permettant d'atteindre ses objectifs, notamment une harmonisation des zones urbaines dites zones « U » en matière de stationnement et de réseaux, tout en préservant l'identité et les caractéristiques spécifiques de chaque zone. Des clarifications ont été apportées sur les occupations du sol autorisées, l'implantation des constructions, leur aspect extérieur et leurs abords. Une annexe a été ajoutée donnant les définitions du vocabulaire urbanistique agrémentée d'exemples schématiques pour une meilleure lecture du règlement.

Rappel : toute modification de l'aspect extérieur d'une construction et ou l'aménagement de ses abords entraîne une déclaration préalable de travaux ou un permis de construire. Cela comprend la volumétrie, les toitures et châssis, les façades, les ouvertures (fenêtre, porte, véranda, lucarne, volets), et les clôtures, les piscines, les abris de jardin ou autre annexe. De même, toute construction nouvelle, modification ou extension de construction, doit respecter les obligations en matière de stationnement.

Le nouveau PLU est consultable en mairie ou sur www.guernantes.info

ÉVÈNEMENT

Bourse miniatures d'automne



Notre association a été créée le 29 février 1996. Encouragée par l'ancien maire (« vous verrez, ça va marcher »), elle organise dès la mi-novembre qui suit la première bourse miniatures. Une quinzaine d'exposants (dont un venant d'Allemagne) essuient les plâtres et ça marche ! Le succès est au rendez-vous au point que la seconde bourse miniatures a lieu dès le mois de mars 1997. Voilà, 20 ans ont passé et ce 20 novembre a lieu notre 20^{ème} bourse, avec, nous l'espérons, au

moins autant de visiteurs que les éditions précédentes - dont vous à n'en pas douter - pour admirer notre trentaine d'exposants dans et devant l'Espace Marcel Proust.

Venez admirer, rêver ou acheter les miniatures et maquettes de voitures, anciennes et modernes, du 1/72^{ème} au 1/8^{ème}, de trains électriques, d'avions et de bateaux disposés sur les cent mètres de tables mises à disposition des exposants. Bar dans le hall toute la journée, petite restauration (sandwiches, hot-dogs et saucisses frites) en extérieur en fin de matinée. Et sur le parking toute la journée, l'habituelle noria des véhicules des membres de l'association et des visiteurs. Un renseignement, une question ? ☎ 07.48.43.07.70, laissez votre message et vos coordonnées, nous vous recontacterons.

www.alarecherchedesautosperdues.fr
www.facebook.com/alarecherchedesautosperdues
 Jean-Paul Vignaud

Allée du Clos Charon : Plus de places de parking et une station d'écomobilité

15 places de stationnement supplémentaires ont été créées dont 2 places de recharge pour véhicules électriques. Ces deux places, ainsi qu'une troisième qui accueillera une voiture en autopartage seront opérationnelles dans quelques jours. Marne et Gondoire a financé l'installation de cette station d'écomobilité. A terme, toutes les villes de la Communauté d'agglomération en seront pourvues.



Clôtures en limite séparative

Le nouveau PLU supprime les règles de clôtures en limite séparative afin de laisser plus de souplesse aux habitants. Il faut donc se conformer à l'Article 671 du Code Civil :

« Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine ... qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations. Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers. »

Campagne d'élagage

Elle débutera courant du mois de novembre. Les riverains des rues concernées seront informés.



Le service information/communication de la mairie relaie par mail en temps réel toute information importante concernant Guernantes. Si ce service vous intéresse, inscrivez-vous sur :

www.guernantes.info



REPORTAGES

Dimanche 9 octobre 2016, sous un beau soleil d'automne, le Tennis Club de Guermantes a organisé sa journée « Francis FERRAND ». La trentaine de participants a pu se défier sur les terrains de tennis et sur le terrain de boule de notre commune. Le midi a été un moment de convivialité et de partage autour d'un barbecue offert par le club.

Les vainqueurs de cette journée, Jean-Luc et Emilie, sont repartis avec leur cadeau et après une dernière coupe, nous nous sommes donné rendez-vous fin juin 2017 pour la fête annuelle. Cette journée nous a permis de récolter 187 € qui seront intégralement reversés à l'association de lutte contre la Mucoviscidose.

Le bureau du TCG



Bel esprit de mutualisation lors de la Semaine Bleue



Grâce aux jeux de comptoir (jeux d'adresse et de stratégie), il y eu beaucoup d'éclats de rires partagés entre Montévriinois et Guermantais.



Les quelques participants (dont une Guermantaise !) ont passé un excellent après-midi que les membres du CCAS présents espèrent renouveler.

Exposition de peinture et sculpture

Beaucoup de visiteurs à notre 21^{ème} exposition de peinture malgré un grand soleil qui incitait plus à une balade bucolique en extérieur.

Mais ceux-ci n'ont sûrement rien regretté car outre de très beaux paysages peints, ils ont pu apprécier une grande variété de techniques et de styles dans les œuvres exposées (peintures, aquarelles, collages, marqueterie, sculpture sur bois, céramique, raku...)

Sans oublier le succès des grands portraits de Michel De Marmont, notre invité d'honneur : portraits d'hommes et de femmes célèbres ayant joué un rôle en faveur de la paix. Ces portraits ont suscité étonnement et admiration tant par la technique utilisée (des milliers de pailles noires et blanches juxtaposées) que par l'effet saisissant (Victor Hugo et les autres semblaient nous suivre du regard).

Comme tous les ans, nous avons demandé au public son coup de cœur pour la peinture et la sculpture de son choix. C'est Michel Bonnet avec son très beau portrait intitulé « La part de mystère » qui a remporté le prix dans la catégorie Peinture et Juan Carlos Gomez avec sa sculpture en bois d'acacia intitulée « les oiseaux » celui de la catégorie Sculpture.

Le traditionnel pot de clôture nous a permis de remercier cette 21^{ème} édition de manière toujours aussi conviviale.

Merci à tous les artistes, professionnels ou amateurs, à l'association « la tête et les mains » (toujours présente) de nous avoir confié leurs créations le temps d'un week-end,



aux enfants du centre de loisirs (pour leur très jolie fresque) et bien-sûr à tous les élus et au personnel de la mairie qui ont participé à la réalisation et à la réussite de cet événement.



Aides aux transport scolaire

Le Conseil Départemental complète son aide pour les élèves du primaire et des collèges.

Pour chaque élève du primaire ou des collèges, le Conseil Départemental a décidé de verser une aide complémentaire qui limite l'effort de participation des familles à 100 € / an pour l'achat d'une carte Imagin'R ou d'une carte scolaire. Chaque élève bénéficiaire devrait recevoir l'information par courrier.

Pour bénéficier de l'aide, faites votre demande entre le 17 octobre 2016 et 30 avril 2017 via le site du département :

www.seine-et-marne.fr → actualités → rubrique transports scolaires (formulaire à imprimer pour la carte scolaire ou demande en ligne pour Imagin'R).

Le CCAS participe au transport scolaire des lycéens de Guermantes.

L'aide du département ne concernant pas les lycéens, le CCAS a donc voté une aide exceptionnelle versée à tous les lycéens habitant la commune, à savoir :

- 50 € par élève pour un foyer dont les revenus sont supérieurs à 2500 €/mois
- 100 € par élève pour un foyer dont les revenus sont inférieurs à 2500 €/mois

Pour recevoir cette aide, veuillez déposer à l'accueil de la mairie à l'intention du CCAS un dossier comprenant :

- justificatif domicile de moins de 2 mois
- dernier avis d'imposition
- certificat de scolarité du lycéen
- copie de la carte scolaire ou Imagin'R
- IBAN (RIB)

ainsi que les coordonnées téléphoniques et adresse mail des parents. **Tout dossier incomplet sera retourné à son destinataire.** Le CCAS vous adressera un message confirmant que l'aide sera bientôt versée sur votre compte.

Coupe Jean Pierre Kervern

Comme chaque année, le Bridge club de Guermantes organise un tournoi sous forme de mêlée. Les équipes sont constituées par tirage au sort. Les premiers sont récompensés par une coupe. Jean Pierre Kervern, disparu prématurément en 2007 fut un animateur sympathique et très efficace du club. Ce tournoi du 19 septembre 2016 lui a été dédié et représente un hommage rendu par les bridgeurs du club de Guermantes. Il fut suivi d'un apéritif et d'un buffet dont l'essentiel avait été réalisé par les bridgeurs. Une manifestation conviviale et réussie.



Robert Préloux, Maryse Beauchamp, Marie Claire Wurmser, Dominique Candès et Jacques Thiolère

ENVIRONNEMENT

Du 19 au 27 novembre 2016

de nombreuses actions sont organisées pour nous sensibiliser à la **nécessité de réduire nos déchets**, pour nous donner quelques clés : **consommer mieux, prolonger la durée de vie des produits, jeter moins.**

Le SIETREM y participe. Il vient de nous fournir un nouveau grand conteneur « afin que les habitants puissent y déposer leurs piles usagées. A savoir que dans une pile ou une batterie, jusqu'à 80 % des métaux sont recyclés. » Ce conteneur est à votre disposition, en mairie, à l'accueil, ainsi que des plus petits (à emporter). La commune se charge de rapporter toutes ces piles usagées en déchetterie. Le SIETREM vient également d'éditer son rapport annuel d'activité. Il nous explique l'essentiel sur la collecte, le traitement et la valorisation des **470kg de déchets ménagers et assimilés produits par un seul habitant en 2015 !**

Ce document, ainsi que d'autres informations utiles : bonne présentation de nos déchets, jours des collectes, coordonnées des déchetteries, est en libre service à l'accueil de la mairie.



Plus d'info : www.serd.ademe.fr www.sietrem.fr

Programme « Habiter Mieux »

Ce programme de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) permet de financer des travaux de rénovations énergétiques dans les logements des ménages modestes, et de lutter ainsi contre la précarité énergétique. Il se traduit par le versement de financements de l'Anah, de l'État et de certaines collectivités ainsi que par l'accompagnement d'un professionnel dans la réalisation de vos travaux.



☎ 0808.800.700 www.habitermieux.fr

Téléassistance

Un service départemental de téléassistance à destination des personnes âgées et handicapées.



Afin de permettre aux seniors et aux personnes handicapées de continuer à vivre chez eux en toute sérénité, le Département de Seine-et-Marne propose le nouveau service départemental **Téléassistance77**.

Accessible à tous les Seine-et-Marnais, Téléassistance77 permet de bénéficier d'un service de qualité à un coût mensuel de **12,43 €** pour la prestation de base.

Concrètement, il se matérialise par un transmetteur installé à votre domicile et un médaillon, bracelet ou pendentif que vous portez en permanence sur vous.

D'un simple geste, il vous permet d'entrer en contact avec les équipes d'Europ Assistance, 24h/24h et 7j/7, en cas de chute, malaise ou pour une simple question.

Pour toute information :

www.seine-et-marne.fr www.teleassistance77.fr
☎ 09.69.32.10.85.

Dossiers d'inscription disponibles auprès du CCAS en mairie

Vente de sapins à l'ESAT

E.S.A.T « LA GRANGE AU BOIS »
24 Bis, Av R Poincaré (direction Provis)
77400 LAGNY SUR MARNE - TEL : 01 60 94 23 11

VENTE DE SAPINS NORDMANN & EPICEA



Soutenez l'intégration par le travail des personnes handicapées en achetant votre sapin de Noël à l'ESAT La Grange au Bois.

A partir du samedi 3 décembre, un grand choix de sapins naturels coupés (Nordmann et épicéas) vous est proposé par l'atelier horticulture de l'ESAT (sur place, bûches et sacs à sapin).

Serre ouverte du lundi au jeudi : 9h – 12h et 13h – 17h (vendredi 16h30).
ESAT « La Grange au Bois »
24 bis avenue Raymond Poincaré - 77400 LAGNY SUR MARNE
☎ 01.60.94.23.00